



La Charte Entreprises & Territoire : **Ensemble, développons l'Aire Cantilienne !**

Chers dirigeants, chers entrepreneurs,

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne vous présente la Charte Entreprises Territoire. Véritable outil visant à renforcer l'impact du développement économique pour le territoire et ses habitants, elle mobilise les entreprises locales sur des actions d'intérêt général en fonction de leurs propres centres d'intérêt : la Charte Entreprises & Territoire.

Les actions communes de la Charte Entreprises & Territoire seront perçues par les habitants comme une contribution sincère des entreprises au développement local. Elles seront perçues par les entreprises comme un moyen de leur développement durable dans un environnement positif.

Vous l'aurez compris, la Charte Entreprises & Territoire illustre donc, de façon concrète, la volonté des acteurs institutionnels et des entreprises à coopérer. Via cette charte, chaque entreprise développe sa politique RSE sur des axes qui lui sont propres tout en contribuant à une action collective bénéficiant à l'ensemble du territoire.

Les actions sont regroupées en 6 thématiques :

- Développer l'emploi local
- Renforcer les solidarités
- Tisser des liens écoles – entreprises
- Contribuer aux dynamiques économiques locales
- S'ouvrir sur le territoire
- Agir pour l'environnement

Conscients que notre développement territorial ne peut se faire sans l'engagement et le soutien de nos entreprises, nous souhaitons qu'elles en deviennent actrices à part entière. Ainsi, ensemble, engageons-nous dans une démarche et une dynamique, collectives et collaboratives, profitables à toutes et tous.

Francois Deshayes
Président de la CCAC

Nicolas Moula
1er Vice-Président au
développement économique

Pourquoi signer la Charte Entreprises & Territoire ?

Signer la Charte c'est s'inscrire dans le territoire de l'Aire Cantilienne durablement, contribuer à son essor, resserrer les liens avec les acteurs économiques locaux, bénéficier d'actions concrètes en faveur du développement de son entreprise et d'un accompagnement personnalisé du Service Développement Economique & Attractivité territoriale de l'Aire Cantilienne et de ses partenaires.

Découvrir les actions de la Charte Entreprises & Territoire



www.ccac./charteentreprisesterritoire.fr

Comment s'engager dans la démarche ?

En prenant attache avec le Service Développement Economique & Attractivité territoriale de l'Aire Cantilienne :

Guillaume Pichot



06 46 16 77 98



g.pichot@ccac.fr

Abdellah Azafad



06 17 69 94 65



a.azafad@ccac.fr

Suite à la prise de contact, un RDV de présentation de l'outil sera organisé en vue de sélectionner les actions en faveur desquelles l'entreprise souhaite s'engager. Il s'en suivra une séance de signature de la Charte pour entériner cette coopération territoriale triennale, renouvelable à l'infini.

Et après ?

Une fois la Charte signée, un référent du Service Développement Economique & Attractivité territoriale sera attribué à l'entreprise pour une durée de 3 ans afin de suivre, aider et décliner opérationnellement les actions sélectionnées. Un bilan aura lieu chaque année afin d'évaluer le réalisé en vue d'une éventuelle prorogation de la Charte après les 3 premières années d'engagement.